

**Diplôme d'État Educateur Spécialisé  
DE ES**

**Code RNCP**  
41747

**Code formation**  
26033210

**Niveau**  
6 – Bac + 3

**Objectifs et contexte de la certification**

- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un **accompagnement éducatif spécialisé** auprès de personnes, de groupes ou de familles en situation de vulnérabilité ou de handicap.
- Favoriser l'**autonomie, la socialisation, l'insertion et l'émancipation** des personnes accompagnées, dans le respect de leurs droits et de leur autodétermination.
- Instaurer une **relation éducative** adaptée aux singularités, aux besoins et aux potentialités des publics accompagnés.
- S'inscrire dans un **travail d'équipe pluridisciplinaire** et une dynamique partenariale et territoriale, en lien avec les politiques de cohésion sociale.
- Analyser les situations, adopter une **posture éthique et réflexive** et contribuer à l'amélioration continue des pratiques professionnelles.

**Conditions d'exercice et modalités d'intervention**

- L'éducateur spécialisé exerce dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale, au sein des établissements et services mentionnés
- Il intervient dans le respect de la définition du travail social, des valeurs républicaines, des droits fondamentaux des personnes et des principes éthiques et déontologiques de la profession
- Il inscrit son action dans une démarche institutionnelle, en cohérence avec le projet d'établissement ou de service
- Il travaille en équipe pluridisciplinaire, en complémentarité avec les autres professionnels du champ social, éducatif, médico-social, sanitaire ou judiciaire
- Il développe et entretient des partenariats avec les acteurs du territoire pour favoriser les parcours des personnes accompagnées
- Il intervient auprès des personnes accompagnées dans leurs lieux de vie, en établissement, en milieu ouvert ou dans des dispositifs alternant différents contextes d'intervention
- Il met en œuvre des actions éducatives individuelles et collectives, adaptées aux besoins, aux capacités et aux aspirations des personnes ou des groupes
- Il s'appuie sur l'observation, l'analyse des situations et l'évaluation continue pour ajuster ses interventions et ses pratiques professionnelles
- Il produit et utilise des écrits professionnels (notes, bilans, transmissions, projets, évaluations), dans le respect des règles de confidentialité et de secret professionnel partagé
- Il contribue à une démarche réflexive et d'amélioration continue des pratiques, participant à la professionnalisation des équipes et à l'évolution des dispositifs

## Activités visées

- Mettre en œuvre un accompagnement éducatif spécialisé visant le développement de l'autonomie de la personne et son acquisition des règles de vie en société.
- Assurer la fonction de référent en coordonnant le projet socio-éducatif personnalisé dans une logique de continuité du parcours.
- Mettre en œuvre un accompagnement éducatif individuel et collectif à visée préventive et inclusive dans le respect des principes éthiques et déontologiques.
- Inscrire ses pratiques dans une démarche réflexive permettant d'analyser les enjeux de la relation professionnelle, d'ajuster son positionnement et d'assurer son développement professionnel.
- Actualiser en continu ses connaissances dans les domaines des politiques de cohésion sociale, des besoins des populations et des pratiques d'intervention afin de concevoir des réponses adaptées aux réalités du territoire.
- Développer des coopérations partenariales et intersectorielles permettant de coconstruire un diagnostic partagé et de travailler en réseau dans une logique de réduction des inégalités sociales et environnementales.
- Gérer ses activités professionnelles quotidiennes de manière autonome et concertée avec l'équipe dans l'intérêt de la qualité de service.
- Mobiliser les différents outils et techniques de communications en fonction des objectifs et des interlocuteurs visés.

## Blocs de compétences

La formation est répartie en **4 blocs de compétences** pour un total de **1 517 heures de cours théoriques dont 12 heures d'accompagnement individualisé**.

### Bloc 1

#### Concevoir et conduire un accompagnement éducatif spécialisé dans une visée préventive

- Concevoir et mettre en œuvre l'animation du quotidien comme support à la relation éducative
- Mobiliser toute situation pour favoriser les apprentissages des règles de vie en société
- Coordonner des actions socio-éducatives dans et hors l'établissement ou le service

## Bloc 2

### Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation

- Soutenir le développement de l'autodétermination et la participation de la personne dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation de son projet éducatif
- Coconstruire, coordonner et évaluer un projet collectif d'action éducative ou de développement social à visée préventive, participative et inclusive
- Conduire une analyse réflexive et éthique prenant en compte les enjeux institutionnels, les pratiques professionnelles et la complexité d'une demande ou d'une situation rencontrée
- Mobiliser et développer ses ressources dans les dimensions émotionnelles, corporelles et sociales

## Bloc 3

### S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale

- Assurer une veille professionnelle et diffuser les informations de façon appropriée
- Mobiliser une expertise sectorielle à partir d'un diagnostic partagé avec les parties prenantes sur un territoire
- Développer des dynamiques partenariales et coopérer en réseau dans une logique de continuité des parcours
- Intégrer les questions environnementales et de la transition écologique dans la construction des réponses adaptées et innovantes aux besoins du territoire

## Bloc 4

### S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social

- Prévoir et organiser ses activités professionnelles
- Adapter sa manière de communiquer aux enjeux des interactions professionnelles
- Appréhender et mobiliser des outils numériques en fonction des besoins et des situations rencontrées
- Agir en responsabilité et coopérer au sein d'une équipe
- S'investir dans une démarche qualité et d'amélioration continue des pratiques professionnelles

## Référentiel

Le référentiel est disponible ici :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41747/>

## Modalités d'obtention du diplôme

Pour obtenir le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé, l'apprenti(e) doit valider chaque bloc de compétences.

| BC | Nature des évaluations | Définition des modalités d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Durée                                                                                                                                              |
|----|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Contrôle continu       | <p>Nombre d'épreuves et modalités de mise en œuvre définies par le centre de formation.</p> <p>A titre d'exemples : rédaction et réalisation de rapports, travaux individuels et collectifs, études de cas, analyse de situation individuelles et collective, entretiens professionnels, etc.</p> <p>Les périodes de formation pratique font l'objet d'une évaluation par le référent professionnel, concertée avec l'étudiant et le responsable de formation.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Selon les modalités définies par l'établissement de formation.                                                                                     |
| 1  | Epreuve conclusive     | <p>L'épreuve consiste en la rédaction et la soutenance d'un dossier d'analyse du parcours de formation et de réflexion sur le métier. Elle s'inscrit dans une perspective réflexive du candidat sur ses expériences, l'évolution de ses compétences et sa posture professionnelle tout au long de son parcours.</p> <p>Il est attendu du candidat qu'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréhende la profession dans sa globalité et sa complexité tout en considérant les enjeux institutionnels et organisationnels qui influencent l'exercice de la pratique professionnelle ;</li> <li>- Démonstre l'appropriation de l'expertise dans la conception et la conduite de l'accompagnement éducatif spécialisé dans une visée préventive et inclusive ;</li> <li>- Explicite le rôle et la contribution de la profession à l'appui au développement de l'autonomie des personnes et des groupes, dans une visée d'émancipation ;</li> <li>- Explicite l'élaboration de son positionnement professionnel et dégage des perspectives professionnelles ;</li> </ul> | <p>Soutenance orale individuelle</p> <p>Durée : 40 minutes</p> <p>(15 min de présentation et 25 minutes d'échanges avec les examinateurs jury)</p> |

|   |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                |
|---|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
|   |                  | <p>- Développe et articule une analyse sur son parcours d'études, ses expériences et ses acquis.</p> <p>L'épreuve est organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction individuelle du dossier d'analyse du parcours de formation et de réflexion sur le métier ;</li> <li>- Soutenance individuelle permettant au candidat d'explicitier, d'approfondir, d'argumenter des éléments présentés dans son dossier et éventuellement de réexaminer ses positions lors des échanges avec le jury.</li> </ul> <p>Structure du dossier :</p> <p>Production écrite individuelle de 25 à 30 pages (hors page de garde) rédigées avec un logiciel de traitement de texte + 3 pages d'annexes facultatives.</p> |                                                                |
| 2 | Contrôle continu | <p>Nombre d'épreuves et modalités de mise en œuvre définies par l'établissement de formation.</p> <p>A titre d'exemples : rédaction et réalisation de rapports, travaux individuels et collectifs, études de cas, analyse de situation individuelles et collective, entretiens professionnels, etc.</p> <p>Les périodes de formation pratique font l'objet d'une évaluation par le référent professionnel, concertée avec l'étudiant et le responsable de formation.</p>                                                                                                                                                                                                                                                          | Selon les modalités définies par l'établissement de formation. |
| 3 | Contrôle continu | <p>Nombre d'épreuves et modalités de mise en œuvre définies par l'établissement de formation.</p> <p>A titre d'exemples : rédaction et réalisation de rapports, travaux individuels et collectifs, études de cas, analyse de situation individuelles et collective, entretiens professionnels, etc.</p> <p>Les périodes de formation pratique font l'objet d'une évaluation par le référent professionnel, concertée avec l'étudiant et le responsable de formation.</p>                                                                                                                                                                                                                                                          | Selon les modalités définies par l'établissement de formation. |
| 4 | Contrôle continu | <p>Nombre d'épreuves et modalités de mise en œuvre définies par l'établissement de formation.</p> <p>A titre d'exemples : rédaction et réalisation de rapports, travaux individuels et collectifs, études de cas, analyse de situation individuelles et collective, entretiens professionnels, etc.</p> <p>Les périodes de formation pratique font l'objet d'une évaluation par le référent professionnel, concertée avec l'étudiant et le responsable de formation.</p>                                                                                                                                                                                                                                                          | Selon les modalités définies par l'établissement de formation. |